

Enquête typologique 2016 sur le surendettement des ménages

La Banque de France réalise, chaque année, une enquête typologique sur le surendettement des ménages permettant de mieux connaître le profil des personnes surendettées et le type de dettes auxquels ils sont confrontés.

Les résultats de l'enquête typologique sur le surendettement des ménages en 2016 sont publiés, 194 194 dossiers permettent cette analyse, soit -10,6% sur un an, confirmant la tendance des 3 dernières années.

Une grande tendance se dégage, celle de la diminution de la part des crédits à la consommation. Une augmentation des arriérés de charges courantes et autres dettes est révélée ainsi qu'une hausse de l'endettement au titre des dettes immobilières.

PROFIL DES MÉNAGES SURENDETTÉS : LES FAIBLES REVENUS PARTICULIÈREMENT TOUCHÉS

D'avantage encore que les années précédentes, ce sont les personnes vivant seules (66,1%) et n'ayant pas de personnes à charge (53,9%) qui sont les plus touchées. La classe d'âge de 45 à 54 ans reste la plus représentée (26,8%) alors que les plus de 65 ans sont les moins concernés (9,1%).

La majorité des personnes surendettées est locataire, mais la part des propriétaires accédants continue d'augmenter (de 6,1% en 2011 à 8,3% en 2016).

Les ouvriers et employés sont les catégories socioprofessionnelles les plus représentées. 41,1% des personnes surendettées sont soit au chômage (28,7%), soit sans profession (12,4%).

Le niveau de revenu des ménages surendettés reste faible (75,1% disposent des ressources mensuelles inférieures ou égales à 2 000 €, 51,1% ont des ressources inférieures au SMIC). La part de ceux qui ont des revenus inférieurs au revenu de solidarité active augmente (14% en 2016).

Plus d'1 dossier sur 2 se caractérise par une absence de capacité de remboursement. Globalement, 80,8 % des nouvelles situations de surendettement se caractérisent par des capacités de remboursement modestes ou inexistantes (inférieures à 450 €).

LA PART DES CRÉDITS À LA CONSOMMATION EN BAISSÉ DE 20% SUR 5 ANS

De 2011 à 2016, la part des crédits à la consommation baisse significativement dans l'endettement global des ménages, elle passe de 58,2% en 2011 à 39,3% en 2016.

19,3% des dossiers recevables en 2016 ne présentaient aucun crédit à la consommation, contre 10,5 % en 2011. En 2016, l'endettement moyen au titre des crédits à la consommation s'élevait à 20 619 €.

En revanche, la part des arriérés de charges courantes (dépenses de logement, d'énergie, de transport, de communication ...) augmente de 38% en 5 ans. Les arriérés caractérisent 82,1% des situations de surendettement et affectent 23,6% de l'endettement global (17% en 2011).

L'endettement au titre des dettes immobilières atteint quant à lui 35,3% de l'endettement global, en augmentation de 12,7%. La proportion de dossiers concernés représente 13,8 % (8,7 % en 2011).

L'endettement moyen par dossier se chiffre à 107 987 €, en augmentation de 12 735 € en 5 ans.

Hors dettes liées à des crédits immobiliers, l'endettement moyen par dossier s'établit à 27 481 € en 2016, en diminution de 1 024 € depuis 2011.

Source :

Enquête typologique 2016 sur le surendettement des ménages

Réalisé le 16 juin 2017